



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Charte de qualité pour l'usage de la Langue des Signes Française dans les programmes télévisés

Janvier 2015



www.csa.fr

Conseil supérieur de l'audiovisuel

Janvier 2015

Charte de qualité pour l'usage de la Langue des Signes Française dans les programmes télévisés

PREAMBULE

Afin de guider les choix des acteurs de l'accessibilité pour l'usage de la langue des signes française (LSF) à la télévision, une charte de qualité a été rédigée, avec la collaboration de :

- Planète Langue des Signes : Association pour la promotion de la communication entre les sourds et les entendants
- Afils : Association Française des Interprètes en Langue des Signes
- Point du Jour : Agence de presse et société de production audiovisuelle
- Unisda : Union Nationale pour l'Insertion Sociale des Déficiants Auditifs
- MDSF : Mouvement Des Sourds de France
- FNSF : Fédération Nationale des Sourds de France
- AVA – AudioVisuel Accessible : association agissant pour la qualité des services d'accessibilité dans le domaine de l'audiovisuel
- Les chaînes de télévision concernées

Les signataires de cette charte veillent à la qualité de l'interprétation en langue des signes dans les programmes concernés, en tenant notamment compte des éléments suivants :

1 – Respect du sens du discours

2 – Respect de la langue française

Quelle que soit la langue source¹ (français oral ou LSF), l'interprétation veille à respecter les règles inhérentes à la langue cible² (français oral, français sous-titré ou LSF).

3 – **Respect des règles inhérentes à l'interprétation professionnelle³** de programmes audiovisuels, dont :

- Distinction des interlocuteurs en cas d'échanges complexes – le recours à plusieurs interprètes doit parfois être envisagé.
- Indication des informations extra discursives nécessaires à la bonne compréhension du programme (événement sonore, langue étrangère non traduite, situation non interprétable).

¹ Langue source : langue de départ à traduire/interpréter

² Langue cible : langue d'arrivée dans laquelle le discours est traduit/interprété

³ Afin de respecter au mieux les trois premiers critères de la charte, les décisionnaires ont recours à des interprètes disposant d'un diplôme ou d'une qualification reconnu et annexé à la présente charte.

4 – Bonne visibilité du professionnel⁴ :

- pour les émissions et programmes d'information en français interprétés en LSF, l'incrustation de l'interprète occupe **idéalement** 1/3 de l'image.
- cadrage idéalement en « plan américain ». Le cadrage à mi-cuisse permet une lisibilité aisée de tous les signes, certains se réalisant en bas du corps ou au niveau des cuisses.
- lumière diffuse pour éviter les ombres portées.
- placement des informations textuelles et graphiques de sorte que rien ne recouvre le professionnel signant.
- tenue vestimentaire : couleur(s) contrastée(s) par rapport au décor, vêtements près du corps permettant une bonne visibilité des signes.

5 – Retransmission de l'interprétation dans son intégralité.

Le diffuseur veille à ce que le programme se termine après la fin de l'interprétation, celle-ci étant souvent légèrement décalée par rapport au discours interprété.

6 – Indication par sous-titrage ou LSF de la modification ou de la suppression d'une émission normalement accessible en LSF.

7 – Exploration de nouvelles solutions.

Les signataires s'engagent à explorer les possibilités offertes par la télévision connectée et les nouvelles technologies pour améliorer l'accès, l'ergonomie et la diffusion de la LSF, en étudiant par exemple la possibilité :

- de rajouter un flux de données de signature LSF, éventuellement par voie connectée, qui permettrait une incrustation optionnelle, superposée à l'image vidéo, d'un avatar ou d'une personne réelle et une gestion de la fenêtre incrustée (taille, position, etc.). La norme HbbTV ou d'autres peuvent être explorées dans ce sens,
- de proposer, à travers les solutions de TV connectée, l'accès à un portail LSF avec une bibliothèque de contenus ou d'instruments,
- d'indiquer par un logo significatif⁽⁵⁾, dans les guides de programmes télévisés, que l'émission visée est interprétée en LSF ou proposée en LSF langue source.

⁴ Par « professionnel » est désigné l'interprète traduisant en LSF le discours prononcé en français ou l'animateur/journaliste s'exprimant directement en LSF

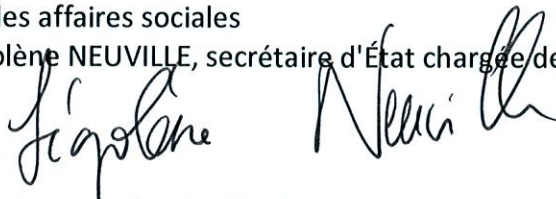
⁽⁵⁾ Logo proposé par les associations collaborant à la charte de qualité



Les signataires :

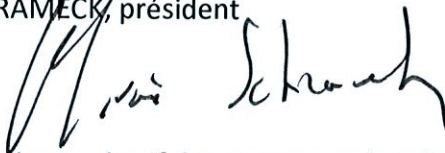
Le ministère des affaires sociales

Madame Ségolène NEUVILLE, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées



Le Conseil supérieur de l'audiovisuel

Monsieur Olivier SCHRAMECK, président



Pour le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH)

Monsieur Philippe CHAZAL, vice-président



Pour le groupe France Télévisions

Monsieur Rémy PFLIMLIN, président



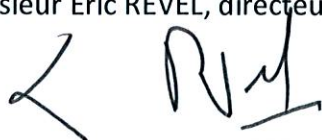
Pour le groupe TF1

Monsieur Nonce PAOLINI, président



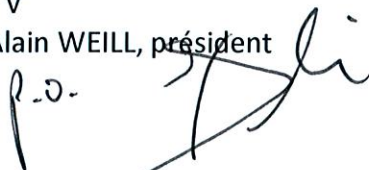
Pour LCI

Monsieur Éric REVEL, directeur général



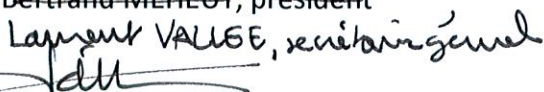
Pour BFM TV

Monsieur Alain WEILL, président



Pour CANAL+ et INFOSPORT +

Monsieur Bertrand MEHEUT, président



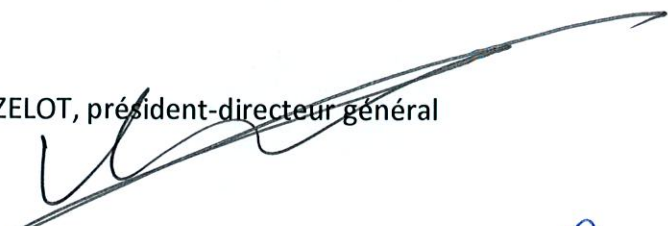
Pour le groupe Lagardère Active

Monsieur Richard LENORMAND, président



Pour Numéro 23

Monsieur Pascal HOUZELOT, président-directeur général



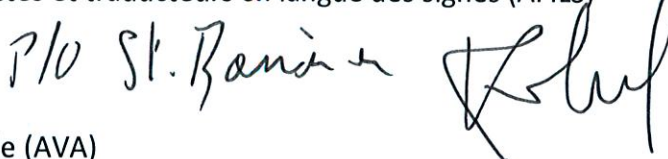
Pour Disney Channels France

Madame Hélène ETZI, directrice générale, vice-présidente



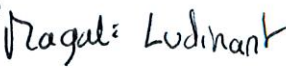
Pour l'Association française des interprètes et traducteurs en langue des signes (AFILS)

Madame Pascaline MICHEL, présidente



Pour l'Association AudioVisuel Accessible (AVA)

Madame Marion MORAND, présidente



Pour la Fédération nationale des sourds de France (FNSF)

Monsieur Vincent COTTINEAU, président



Pour le Mouvement des sourds de France (MDSF)

Monsieur René BRUNEAU, président



Pour Planète LSF

Madame Sandrine MUSTIERE, présidente



Pour l'Union nationale pour l'insertion des déficients auditifs (UNISDA)

Monsieur Cédric LORANT, président



Pour le groupe NRJ



Annexe 1

Qualification professionnelle des interprètes en Langue des Signes Française intervenant à la télévision

Diplômes d'Etat d'interprètes LSF/français :

- 1- Maîtrise de Sciences et Techniques d'Interprétation français-LSF (ESIT-Paris III)
- 2- Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées d'Interprétation LSF-français (Lille III)
- 3- Master d'Interprétation français-LSF (ESIT-Paris III)
- 4- Master d'Interprétation français-LSF (Paris VIII)
- 5- Master d'Interprétation français-LSF (Lille III)
- 6- Master d'Interprétation français-LSF (Rouen)
- 7- Master 2 – Traduction et Interprétation (CETIM / ex IUP Toulouse-Mirail)

Diplômes et certificats d'Université d'interprètes LSF/français :

- 1- DPCU-IDA, Diplôme de Premier Cycle Universitaire d'Interprète pour Déficients Auditifs (Université Paris VIII)
- 2- DFSSU, Diplôme de Formation Supérieure Spécialisée Universitaire d'Interprète polyvalent (Conférence, Liaison, Traduction) en LSF (SERAC-Paris VIII)
- 3- Certificat Universitaire d'Interprètes en Langue des Signes de l'ETI (Ecole de Traduction et d'Interprétation) de l'Université de Genève (Suisse)

Autres diplômes :

- 1- Diplôme d'Interprète français-LSF (SERAC-AFILS)

Autres qualifications :

- 1- CC2, Capacité Communicationnelle 2eme degré (délivrée par l'ANFIDA, ancienne dénomination de l'AFILS)
- 2- Carte Professionnelle, niveaux 1 et 2 (délivrée par l'AFILS)